Les négociations se poursuivent pour empêcher de se produire l'interpellation sur l'armée. Du côté des opportunistes, on a gagné quelque terrain. Mais leur résolution définitive est subordonnée encore à une condition fort délicate : ils voudraient être certains qu'en abandonnant le projet d'interpellation, ils ne perdront pas, cependant tout moyen de se débarrasser du général Borel.

On considère comme probable qu'une compensation sera accordée à M. de Bourgoing, remplacé par M. Fournier comme ambassadeur à Constantinople.

On annonce le prochain dépôt d'un *Livre jaune* exposant notre situation extérieure. Espérons que M. Waddington n'y révèlera pas tout ce que les gauches prétendent savoir.

On m'écrit du Palais de la Bourse :

« On parle beaucoup d'armistice en Orient; certains nouvellistes prétendent même qu'il serait signé; cependant ce bruit est prématuré, car la seule dépêche de quelque importance qui nous soit parvenue affirme que des généraux parlementaires turcs se seraient rendus au camp russe, porteurs de propositions de paix.

Nos recettes générales ont acheté 16,000 fr. de rentes 3 0/0 et 36,000 fr de 5 0/0. Le comptant a suivi cet exemple, ainsi que certains groupes de la haute spéculation (notamment, dit-on, le groupe Péreire) Il s'en est suivi une forte contre-partie de la part du découvert, ce qui nous promet une baisse accentuée, soit des rachats importants

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous, Préfet du département du Nord,

Vu l'arrêté de M. le Maire de Roubaix, fixant de nouvelles limites à l'agglomération de cette ville ;

Vu la lettre de M. le directeur des contributions indirectes en date du 26 décembre courant ;

Vu le décret de promulgation relatif au dénombrement de la population effectué dans le courant de la présente année ;

Considérant que la délimitation dont il s'agit a été opérée avec les concours des agents de l'administration des contributions indirectes n'a donné lieu à aucune objection ;

Arrêtons :

Art. 1er. — A partir du 1er janvier les droits d'entrée sur les boissons (Taxe unique) actuellement en vigueur dans l'agglomération de Roubaix, seront également perçus dans les parties du territoire récemment ajoutées à cette agglomération.

Art. 2. — M. le Directeur des contributions indirectes est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le maire de Roubaix qui est invité à le porter à la connaissance de ses administrés.

A Lille le 28 décembre 1877,

Pour le Préfet, empêché :
Le Secrétaire-Général délégué,
(Signé) DANICAN-PHILIDOR.

Pour copie conforme,
Le Conseiller de Préfecture,
Pour le Secrétaire-Général
(Signé) HENRI DE BEFFROY DE LA GRÈVE,

Pour copie conforme,
Le Maire de Roubaix,
DELPORTE-BAYART, adjoint.

M. de Nazon, dont le nom se rattache étroitement à la création du chemin de fer du Nord, est mort jeudi à Dunkerque, presque octogénaire ; il avait justement l'âge du siècle.

Au sortir des fonctions qu'il occupait à Lille comme chef du mouvement, il y a une dizaine d'années, M. de Nazon beau-père de M. Doé de Maindreville président du tribunal de Dunkerque, s'était retiré dans cette ville où il comptait de nombreux amis.

Une femme, Mélanie Depaemelaere, demeurant rue de Wattrelos, a été arrêtée hier, pour abus de confiance au préjudice de M. Allart-Rousseau.

Il paraîtrait que les matières qu'enlevait cette femme étaient complaisamment recélées par un marchand de déchets de la Grande Rue qui lui aussi se trouverait sous le coup de poursuites judiciaires.

Une vieille femme, pensionnaire de l'hospice, Amélie Wattel, âgée de 73 ans, est tombée hier, en traversant la rue du Grand-Chemin, à l'angle de la rue de l'Epeule. Encore une seconde et elle était écrasée par un lourd tombereau; mais le conducteur a été assez vigoureux pour arrêter court son cheval et tirer ainsi Amélie Wattel du péril imminent qui la menaçait.

Cette femme a reçu dans sa chûte quelques contusions à la figure. Elle a pu néanmoins regagner l'hospice sans le secours de personne.

—

Il y a quelque temps, un Tourquennois était arrêté pour avoir, en plein air, échangé les guenilles qu'il portait contre un habillement complet dont était revêtu un mannequin, placé à l'étalage d'un marchand tailleur habitant la rue de l'Hôtel-de-Ville à Tourcoing.

Un individu de notre ville vient de donner un pendant à ce fait, (qui a dû valoir à son auteur l'estime de la gent flibustière), mais avec cette différence que connaissant le proverbe qui dit : « Qui trop embrasse, mal étreint » au lieu de se payer gratis un habillement complet, cet homme s'est contenté d'alléger du poids de deux pantalons la charge qu'un sieur mannequin avait à porter à l'étalage du *Palais de Cristal*.

Ce larcin consommé, le voleur a pris la fuite. Il court encore.

—

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Une voleuse habile, c'est Anna-Marie L... On vient de nous raconter comment elle s'y prend et comment aussi il se fait qu'elle est en prison à cette heure.

Hier, Anna Marie se rend au marché pour exercer son industrie illicite ; elle se présente à une marchande d'étoffes à qui elle demande de la popeline violette. La marchande n'en avait pas sur place, mais elle assura à la cliente qu'elle avait l'étoffe demandée en magasin et qu'au prochain marché elle l'apporterait à la disposition d'Anna Marie.

Mais cette dernière au lieu d'attendre n'ayant appris que le magasin n'était surveillé que par une petite fille conçut immédiatement un projet de vol, dans les plus favorables circonstances pour sa réussite. Elle arrive au magasin, et pendant que l'enfant cherche l'étoffe demandée, Anna Marie s'empare de ce qu'elle peut. Elle ne parvint cependant qu'à s'approprier une robe ou jupon exposée au choix des acheteurs.

La maîtresse du magasin, Mme Verhaghue en revenant du marché, constata la disparition de sa marchandise, et d'après les indications de la petite fille n'eut aucun doute sur la voleuse qu'elle reconnut dans la personne qui était venue d'abord près d'elle au marché.

Un agent de police descendit au domicile de Anne-Marie, pour réclamer l'objet dérobé. La naïve voleuse ne l'avait même pas caché, l'agent l'aperçut étalant contre la muraille comme s'il était chez sa propriétaire.

On devine le reste,

—

Le *Café de Foi*, situé place Rihour, à Lille, a été dimanche soir le théâtre d'un grave accident.

Une jeune servante, Clémence Carlier, portant un petit enfant sur les bras, voulut découvrir une marmite placée sur un poêle. Le feu prit à ses vêtements et la malheureuse fille, affolée et environnée de flammes, se précipita dans la salle du café. Quelques consommateurs se jetèrent sur elle et parvinrent, non sans peine, à éteindre le feu. Clémence Carlier a été grièvement brûlée au cou et aux mains. Conduite d'abord chez M. Foulon, pharmacien, qui lui a donné les premiers soins, elle a été transportée ensuite à l'hôpital Saint-Sauveur, où son état est jugé très-grave.

Quant à l'enfant qu'elle tenait, il n'a été atteint qu'aux mains d'une façon peu dangereuse.

—

Les dégâts causés par l'incendie qui s'est produit dimanche chez M. Leloir, rue Esquermoise, sont évalués à environ 150,000 fr.

Il y a assurance à plusieurs compagnies.

—

Un bien triste accident s'est produit avant-hier à la gare de Baisieux.

Le sous-chef d'équipe a été tamponné et n'a survécu que quelques heures à ses blessures. Ce malheureux, âgé de 45 ans, laisse une veuve et sept enfants.

—

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

« On assure qu'en présence de l'échec qu'il a si injustement subi dimanche aux élections municipales, M. le maire de Lille, ne consultant que sa dignité, refuserait de se présenter au scrutin de ballottage.

« Nous ne pouvons qu'approuver cette fière susceptibilité de notre premier magistrat. »

Recensement des chevaux et voitures
DERNIÈRS AVIS

Le maire de la ville de Roubaix prévient les propriétaires de chevaux et de voitures que le dernier délai, pour les déclarations, est fixé au 15 janvier courant ; passé ce jour, tous ceux qui n'en auront pas fait la déclaration, seront passibles d'une amende de 25 à 1,000 francs et 50 à 2,000 francs. — (Exécution de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août suivant.)

Les dits propriétaires sont de nouveau informés que, pour ces déclarations, ils doivent se munir des renseignements ci-après :

Pour les chevaux ; leur désignation, leur taille, leur âge et leur robe.

Et pour les voitures : leur genre, si elle sont à deux ou à 4 roues, suspendues ou non, munies ou non d'un toit ou d'une bâche, et le poids maximun que ces voitures peuvent transporter, eu égard à l'attelage qui leur est affecté.

Roubaix, le 3 janvier 1878.

Le Maire
A. FAMECHON.

— Nous avons publié la lettre très digne de M. le docteur Planque, maire de Saint-Pol, adressée au *Pas-de-Calais* pour expliquer le caractère et les motifs de son attitude. Il y a été répondu par un arrêté de suspension conçu en ces termes :

Nous, préfet du Pas-de-Calais,

Considérant que, par une lettre en date du 25 décembre, rendue publique dans le numéro du *Pas-de-Calais* du mercredi 26 et jeudi 27 décembre courant, M. Planque, maire de Saint Pol, a cru devoir faire un exposé de ses doctrines religieuses, politiques et administratives ;

Considérant que, si le gouvernement de la république entend respecter scrupuleusement la liberté électorale de tous les citoyens et la légitime indépendance des magistrats municipaux, il ne saurait tolérer que les déclarations de principes de ces derniers prennent le caractère d'une attaque directe au régime établi, alors surtout qu'il s'agit d'un maire nommé chef de l'Etat ;

Considérant qu'un maire nommé par le gouvernement ne peut, sans engager sa responsabilité : 1° qualifier publiquement le mouvement électoral du 14 octobre « d'inexplicable et funeste défaite de la France conservatrice : » 2° affirmer que « si les maires faisaient acte d'adhésion à tout ministère d'aventure, la commune serait aussi mal gouvernée que la France » ;

Considérant que si M. le maire de Saint-Pol déclare ensuite « qu'il respecte la Constitution légale de la République provisoire », cette adhésion est contredite par la lutte tout entière et notamment par l'affirmation d'un entier dévouement à une dynastie ;

Considérant en outre que la lettre du 25 décembre est moins une profession de foi qu'une bravade au gouvernement établi, ainsi, qu'il résulte des passages suivants :

« Quinze jours après l'inexpliquable et funeste défaite de la France conservatrice, je « suis encore maire de St-Pol. — Si le gouvernement actuel trouve des convictions « incompatibles avec son programme politique, à lui d'aviser. »

Vu les articles 2 et 7 de la loi du 5 mai 1855 :

Arrête :

Article 1er — M. Planque (Emile) est suspendu pour deux mois, de ses fonctions de maire de la commune de Saint-Pol.

A la réception de cet arrêté, M. le docteur Planque a adressé au préfet du Pas de Calais sa démission, avec la lettre ci-après :

Saint-Pol le 30 décembre 1877.

Monsieur le préfet,

Par arrêté du 29 décembre, *vous m'avez suspendu pour deux mois de mes fonctions de maire de la ville de Saint-Pol.* En principe je respecte trop l'autorité légale pour m'élever contre cette mesure disciplinaire, mais je ne puis accepter les considérants dont vous l'avez accompagnée.

Vous me reprochez d'avoir fait un exposé de mes doctrines religieuses, politiques et administratives. — Cet exposé, Monsieur le préfet, était nécessaire à une époque de défaillances, de terreurs paniques et de convoitises effrenées : je devais dire à mes amis que, resté fidèle à son passé, le maire de St-Pol ne conservait pas son écharpe au prix d'une capitulation.

Nommé par le chef de l'Etat, dites-vous, *j'ai attaqué le régime établi.* — J'ai l'honneur de vous répéter, monsieur le préfet, que je n'ai pas sollicité les fonctions de maire de Saint-Pol.

Quand le gouvernement de M. Thiers, plus libéral que le pouvoir actuel, a fait appel à mon dévouement, il n'a point exigé le sacrifice de ma liberté ; si le *régime établi* ne veut que des serviteurs automatiques et muets, je ne puis me résigner à jouer ce triste rôle.

Vous me blâmez d'*avoir qualifié de défaite inexplicable et funeste le mouvement électoral du 14 octobre.* Si vous aviez bien lu ma lettre, monsieur le préfet, vous auriez compris qu'il s'agissait non du 14 octobre, mais bien du 13 décembre. Du reste, les derniers événements me paraissent désastreux pour notre pays, et comme mes opinions politiques n'émargent à aucun budget, je crois pouvoir les conserver sans offenser un gouvernement qui brûle le lendemain ce qu'il a adoré la veille.

Vous me reprochez encore de rester fidèle à une dynastie. — Soyez franc, monsieur le préfet, et dites : à la Maison de France.

A ce grief, je ne veux pas répondre : quand la fidélité paraît un crime, le parjure est bien près de passer pour une vertu.

Enfin, ma lettre du 25 décembre, dites-vous, *est moins une profession de foi qu'une bravade.* — Ce mot est malheureux, monsieur le préfet ; nouveau venu dans notre Pas-de-Calais, vous ne connaissez pas encore la rude franchise des Artésiens ; les Artésiens, monsieur le préfet, ne font point parade de leurs opinions ; mais ils ne permettent pas qu'on doute de leur inflexible loyauté. Par ce noble et fier entêtement, le Pas-de-Calais reste et restera toujours un département conservateur.

En résumé, monsieur le préfet, les considérants de votre arrêté font entendre que l'on ne peut être actuellement maire de Saint-Pol à moins d'adbiquer toute foi politique et toute indépendance personnelle : ne pouvant subir cet anéantissement moral, je vous remets ma démission.

Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr PLANQUE.

Cambrai. — *L'assassinat de la Groise.*

— Nous avons dit dernièrement, écrit la *Gazette*, que l'assassin de la veuve Denise, cultivatrice à La Groise, avait été arrêté et devait être amené à Cambrai.

Il a été écroué en effet à la maison d'arrêt. Il se nomme Delannoy, est âgé de 35 ans, d'une taille au-dessus de la moyenne, et porte toute sa barbe qui est brune. Il est natif de La Bassée où demeure ses parents, et a habité La Groise, il y a une douzaine d'années ; il y exerçait alors l'état de maréchal-ferrant. Plus tard, il alla habiter St-Quentin qu'il quitta définitivement dans le courant de l'année écoulée pour se fixer à Paris.

Il revint à La Groise il y a quelques mois ; il était malade, et venait, disait-il, dans le pays, pour y boire du lait. C'est à cette époque qu'il fit une connaissance assez intime de la veuve Denise.

Dans le courant de novembre, il retourna à Paris, et on ne le revit plus à La Groise.

Il arrivait cependant dans cette commune le 21 décembre au soir, après avoir quitté le chemin de fer au Cateau et avoir fait le trajet à pied par Catillon. Une bouteille et deux verres dans lesquels on avait bu, retrouvés sur une table chez la victime, confirment les présomptions que l'infortunée et son assassin étaient en bonnes relations.

Le lendemain, Delannoy repartait pour prendre le train au Cateau ou à Busigny, en suivant à peu près le même chemin que la veille et rentrait à Paris le 23.

L'accusé nie énergiquement avoir quitté Paris, mais ses dénégations sont réduites à néant par la déposition d'une femme avec laquelle il vivait en concubinage et qui a déclaré au juge d'instruction que Delannoy était rentré le 23 après une absence de deux jours en rapportant quelques certaines de francs.

Nos renseignements s'arrêtent là.

— Les auteurs de l'assassinat commis le 31 décembre dernier à Cattenières ne sont pas encore arrêtés. L'enquête se continue.

— On nous écrit de Fournes :

« Samedi, le rectificateur de la distillerie Waymel a fait explosion. Quatre ouvriers ont été renversés sans graves blessures.

» Deux employés des contributions indirectes qui se trouvaient de service ont été sauvés comme par miracle. Le bureau où ils se trouvaient a été renversé par la force de l'explosion.

» La salle de rectification est détruite. Les magasins ont pu être préservés. »

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 janvier. — Georges Cornille, rue de Beaurewaert.—François Delplace, rue Fulton, 11. — Jean-Baptiste Steveniers, rue St-Jean, 20. — — Adéline Doby, rue de Mouveaux, cour Frère, 14. — Marie Diérickx, rue du Créchet. 12. — Léontine Saurel, rue du Grand-Chemin, cour Coqu, 23. — Angèle Delcroix, rue de Soubise, cour Lehoucq, 16.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 janvier. — Louis Cr que, 68 ans, cultivateur, au petit Beaumont. — Liévine Glorieux, 47 ans, Hôtel-Dieu. — Lecocq, présente sans vie, rue des Fleurs. — François Beghain, 74 ans, journalier, rue du Fontenoy, maison Cuvru, 8. — Marc Leclercq, 39 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Jean-Baptiste Vancromphont, 74 ans, teinturier, Hôtel-Dieu.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 6 janvier. — Henri Dubus, 25 ans, mécanicien, et Louise Possenier, 27 ans, peigneuse. — Clovis Varras, 24 ans, monteur de chaînes, et Julienne Nutte, 22 ans, repasseuse. — Jules Scœnens, 22 ans, tailleur d'habits, et Laure Lorthioir, 25 ans, gilletière. — Jean Alsberghe, 26 ans, ourdisseur, et Victoire Spriet, 25 ans, soigneuse. — Louis Liger, 25 ans, employé de commerce, et Maria Dhellemme, 21 ans, sans profession. — Henri Catel, 32 ans, tisserand, et Célina Vanpé, 30 ans, tisserande. — Louis Bourgois, 32 ans, contre-maître, et Martine Carlier, 34 ans, cabaretière. — Charles Mas, 25 ans, coutelier, et Marie Depoo ter, 36 ans, sans profession. — Alphonse Allard, 26 ans, garçon d'hotel, et Sophie Roty, 2. ans, journalière.—Jean-Baptiste Spriet, 26 ans, tisserand, et Clémence Cardon, 31 ans, bobineuse — Carlos Petit, 31 ans, chapelier, et Natalie Biescop, 27 ans, sans profession. — Théodore Prouvost, 46 ans, rattacheur, et Marie Legrand, 35 ans, ménagère. — Jean Wouters, 38 ans, tailleur, et Irminie Boudry, 32 ans, sans profession. — Etienne Driancourt, 31 ans, tisserand, et Elise Bernard, 19 ans, peigneuse. — François Vanderdonck, 28 ans, tisserand, et Marie Verbrugghen, 19 ans, tisserande.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 janvier. — Julienne Galois, rue Ste-Germaine. — François Beckman, rue du Chien-Fidèle.

Du 6. — Edmond Couvreur, chemin des Mottes. — Henri Gromer, à la Blanche-Porte. — Alfred Castelin, rue Motte. — Valentin Dewyn, rue de Tournai.

Du 7. — Alexis Baisieux, rue du Moulin. — Marie Laugram, rue du Chêne-Houpline. — Ernest Dumortier, rue Fin de la Guerre. — Alphonse Sloves, rue St-Pierre. — Gabrielle Destombes, rue des Poutrains.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 janvier. — Adèle Derain, 81 ans 5 mois, veuve de Jean Chambeau, chemin des Carliers.

Du 6. — François Baert, 61 ans, époux de Thérèse Martin, rue du Brun-Pain. — Camille Vandergheusse, 34 ans, 8 mois, époux de Marie-Louise Frayman, pont de Neuville.

Du 7. — Charles Leman, 1 mois 14 jours, au Moulin-Fagot. — Jean-Baptiste Lamlin, 11 mois, rue des Coulons, cour Fresnoy. — Rosalie Scamps, 72 ans 11 mois, épouse de Joseph Delbecque, rue de Lille. — Pierre Beernaert, 55 ans, hôpital civil, rue d'Havré. — Jean-Louis Billet, 6 mois, au Blanc-Seau.

MARIAGE du 5 janvier. — Henri Desurmont, 37 ans, fileur, et Adèle Lebrun, 34 ans, journalière.

Du 7. — Edmond Lossy, 22 ans, tisserand, et Victorine Vanhoorde, 25 ans, soigneuse.— Blaise Dusothoit, 28 ans, fileur, et Marie Godron, 22 ans, soigneuse. — César Grimonprez, 25 ans, fileur, et Marie Catoire, 24 ans, rattacheuse. — Pierre Prevost, 42 ans, journalier, et Augustine Baisez, 47 ans, sans profession. — Pierre Dujardin, 43 ans, lamier, et Fidéline Bodin, 42 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Borneillie, 27 ans, fileur, et Elisa Mœraert, 25 ans, rattacheuse. — Henri Vienne, 28 ans, garçon de magasin, et Nathalie Planchon, 21 ans, servante. — Pierre Dhooghe, 35 ans, journalier, et Adèle Fonteyne, 36 ans, lessiveuse. — Louis Tullie, 34 ans, tisserand, et Juliette Flipo, 33 ans, soigneuse. — Victor Deberghes, 21 ans, rattacheur, et Marie-Louise Nottebaert, 24 ans, soigneuse. — Frédéric Lambaere, 34 ans, tisserand, et Hortense Verriele, 36 ans, journalière. — Jean-Baptiste Vandeputte, 34 ans, fileur, et Sophie Marte, 45 ans, redoubleuse. — Henri Lemaire, 27 ans, ourdisseur, et Louise Dubar, 23 ans, dévideuse. — Edouard Dautricourt, 24 ans, fileur, et Martine Dutente, 24 ans, rattacheuse.— Louis Descamps, 51 ans, tailleur, et Marie Boutée, 29 ans, tailleuse. — Joseph Blott, 30 ans, employé de commerce, et Fidéline Courselle, 28 ans, couturière. — Louis Pycke, 28 ans, mécanicien, et Hortense Lebrun, 29 ans, soigneuse. — Henri Deheule, 27 ans, homme d'équipe, et Adèle Morel, 24 ans, soigneuse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPONCHELLE-CAPLETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Louis DUPONCHELLE, cultivateur, ancien conseiller municipal, ancien membre du Bureau de Bienfaisance, décédé à Croix, le 7 janvier 1878, dans sa 78e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le jeudi 10 courant à 9 heures 1/2 en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau des Ogiers, à Croix. — L'**obit solennel du mois** sera célébré le lundi 4 février, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 9 janvier 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie LAMBERT, épouse de Monsieur Louis DESQUIENNE, boulanger, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1877, à l'âge de 43 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébrer (les demoiselles du canton,) le mercredi 9 janvier 1878, à 8 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Anaïse Sophie PENNEL, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1877, à l'âge de 20 ans et 7 mois. Un **obit solennel du mois** sera célébré le même jour, à neuf heures en la dite église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, le jeudi 10 janvier 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Appoline GILAIN, épouse de M. BAYART, docteur, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1877, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église de Croix, le jeudi 10 janvier, 1878, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Louis-Joseph-Marie RAMET, décédé subitement à Renaix, le 11 décembre 1877, à l'âge de 18 ans. Du ux **obits** (les confréries du Saint-Sacrement et du Mont-Carmel) seront célébrés le vendredi 11 courant à 7 h. 1/2 et à 8 h. 1/2, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le préent avis comme en tenant lieu.

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du ournal de Roubaix. — *S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.*

Architecture Industrielle
V. DUBREUIL, ingénieur-architecte, ptés. des constructions et des installations d'usines, rez-de-chaussée métalliques brevetés, à grande portée supprimant 70 0/0 des colonnes; constructions métalliques et autres, économiques. 14945

Fabrique et réparation de robinets. Spécialité pour manomètre et réparation.
F. E. DECOCK, rue du Collège, 30, Roubaix. 14081

Charbons
Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux. 14070

Zinc et plomb pour bâtiments
BONNAVE-DELANNOY, rue Nain, 3. — Spécialité d'éclairage pour fêtes et soirées. 14072

F. HOUZET-DESCAMPS, rue Saint-Georges, 47, porcelaines, faïences, cristaux, verreries et poteries. Objets de fantaisies pour fêtes et cadeaux. 14836

Coiffures
KENSIER, successeur de M. G. Avenel, CHEVEUX POUR DAMES, 12, rue du Bois, à Roubaix.

Restaurants
FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.
GINIONS, rue Neuve.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. *Dépêche de l'Observatoire de Paris.* Paris 8 janvier, 1 h., soir. — Hauteur du baromètre : Mézières, 759; Brest, Bordeaux Toulon, 755 ; Biarritz, 759. Baromètre encore fortement en baisse, mais tend à remonter Vent tourne au Nord et tend à se remettre au froid.

FAITS DIVERS

— Le Comité de l'Œuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte s'occupe en ce moment d'organiser une caravane qui se rendra à Jérusalem pour les fêtes de Pâques. Le départ de Marseille est fixé au 4 avril 1878.

Les prix sont de 1,360 francs en première classe sur les paquebots, et 1,165 francs en deuxième classe. Ils contiennent les frais de voyage, de séjour et de nourriture, tant sur mer qu'en Terre-Sainte.

Pour les personnes qui limiteraient leur pèlerinage à la visite des sanctuaires de Jérusalem et de Bethléem, laissant en dehors Nazareth, le prix du voyage aller et retour dans les mêmes conditions serait réduit ; en première classe : 872 francs ; en deuxième classe : 737 francs.

La durée du voyage, qui est d'environ deux mois, serait ainsi réduite de 18 à 20 jours.

S'adresser à M. Sallèze, rue de Furstenberg, 6, à Paris, le plus promptement possible, pour être assuré de son admission.

LE DRAME DE LA RUE LOUIS-LE-GRAND. — Au n° 16 de la rue Louis-le-Grand, à Paris, se trouve le siége de la Compagnie d'assurances connue sous le nom de *la Préservatrice*. Depuis quelque temps, les directeurs de cette Société s'apercevaient que certaines sommes disparaissaient chaque jour d'un tiroir qui leur était spécialement réservé.

Leurs soupçons tombèrent sur deux employés, MM. Aldophe et Paul. Plainte fut portée contre eux, et ils furent arrêtés.

Pendant quelques jours, les vols cessèrent. Mais un beau matin les directeurs de la Compagnie constatèrent qu'une somme de 300 francs avait été volée. Les deux employés arrêtés n'étaient donc pas les coupables.

M. B..., l'un des directeurs, alla trouver le juge d'instruction qui s'occupait de la première affaire et lui fit part de ce qui se passait.

— J'allais justement me rendre chez vous, lui dit le juge d'instruction. J'ai appris quelque chose qui pourrait bien nous mettre sur la trace du vrai voleur. Votre caissier joue à la Bourse et y perd même beaucoup d'argent. C'est lui le coupable.

— Ah ! vous n'y songez pas ! répondit M. B..., M. Prat, mon caissier, est l'homme le plus intègre que je connaisse.

— Voulez-vous faire une expérience?

— Volontiers.

Perdez auprès de la caisse un billet de mille francs, et surveillez.

M. B... s'en alla chez lui et fit ce que lui avait dit le juge d'instruction. Il laissa tomber un billet de mille francs de son portefeuille et sortit. Il revint au bout de cinq minutes : personne n'était entré dans le bureau, le caissier y était seul, le billet avait disparu.

M. B... ne douta plus; mais, pour la famille de son caissier, qu'il connaissait depuis longtemps, il résolut de le remercier sans le faire arrêter. Il prévint seulement le juge d'instruction, qui mit en liberté les deux premiers accusés.

Hier matin, quand M. Prat arriva à son bureau, il trouva un inconnu et le directeur de la Société.

— M. Prat, lui dit M. B..., je vous présente votre successeur. Pour des raisons que vous connaissez sans doute, je dois me séparer de vous. Donnez-moi les clefs de votre caisse.

— Mais, monsieur, répondit Prat, je ne puis ainsi m'en aller sans avoir fait l'inventaire de fin d'année.

— Votre remplaçant le fera, monsieur, rendez-moi compte de votre caisse, c'est tout ce que je vous demande.

— Vous êtes dur pour moi, monsieur B..., continua Prat; au moins, veuillez me donner un certificat constatant que je quitte votre maison dans des conditions honorables.

— Quand j'aurai vérifié votre caisse.

Alors M. Prat se troubla et déclara qu'il avait dû emprunter à la caisse une somme de 17,000 fr., mais que pour combler le déficit il allait vendre tout ce qu'il possédait.

— Et d'ailleurs, continua-t-il, puisqu'il en est ainsi, mieux vaut en finir de suite !...

Et il sortit de sa poche un révolver en disant qu'il allait se tuer.

M. B... se jeta sur lui pour le désarmer. Alors eut lieu une lutte qui dura plusieurs minutes, Prat essayant toujours de se tuer. M. B... tentant de le désarmer. Tout à coup arme partit et M. B... fut atteint à l'aine. La blessure est fort heureusement sans gravité.

On réussit enfin à désarmer M. Prat et à se rendre maître de lui, et M. B... ordonna de le conduire chez le commissaire de police.

Mais, dans l'escalier, on ne le surveillait pas d'assez près. Il réussit à tirer de sa poche un couteau-poignard et s'en porta précipitamment plusieurs coups.

Ses blessures sont très-graves et mettent sa vie en danger. Il a été transporté à l'Hotel-Dieu dans un état désespéré.

Un cultivateur de Baudrecourt (Meurthe-et-Moselle), nommé Broyard, vient d'éprouver tous les bonheurs à la fois. Hier, il lui naissait un enfant à quatre heures du matin, un veau à huit heures, et quatorze petits cochons à midi.

Nos plus vives félicitations à cet heureux cultivateur.

VARIÉTÉS

LES FOIRES AU MOYEN-AGE

Si l'on veut se faire une idée exacte de l'importance du commerce et de l'industrie au moyen âge, c'est principalement dans les foires ou marchés qu'il les faut étudier. C'était là que se révélait toute l'activité de ce peuple d'artisans et de négociants, restreints, pendant la plus grande partie de l'année, par des règlements insensés, à un travail et à des transactions fort limités, et qui savaient devoir trouver réunis et à des prix abordables tous les objets qui leur étaient nécessaires.

Il y avait à cette époque arriérée quatre foires principales jouissant d'une grande renommée et où se concentraient la plus grande partie des affaires traitées dans le cours de l'année. C'étaient les foires de Bezons, de Saint-Ladre, de Saint-Germain et du Landit.

La première, comme son nom l'indique, se tenait à Bezons, petit bourg situé près de Paris, le premier dimanche de septembre, et attirait un grand nombre de bourgeois de la capitale. Les négociants s'y pressaient en foule, étalant aux yeux des visiteurs des marchandises de toute sorte, depuis les objets de première nécessité jusqu'à

---

avez vu mourir l'ami de Montcalm.

Un spasme s'empara de Jean Canada, il resta pendant un quart d'heure secoué par d'horribles souffrances. Cependant il ne se plaignit point, et de temps à autre il disait tout bas au père Flavien :

— Priez pour moi !

L'agonie commença.

Le missionnaire récita les oraisons magnifiques, par lesquelles la pitié du Seigneur est implorée en faveur du chrétien qui va mourir.

Jean Canada répondait à voix haute Nonpareille la tête enfoncée dans les fourrures du lit sanglotait à fendre l'âme et Patira conservait à grand'peine son sang-froid.

Le père Flavien approcha une dernière fois le crucifix des lèvres du compagnon de Montcalm, puis il dit d'une voix forte :

— Ame de soldat et de chrétien montez au ciel.

Une expression de paix sublime se répandit sur le visage de Jean Canada la croix fut laissée entre ses doigts, mais Nonpareille s'empara d'une relique d'autrefois sacrée : le drapeau français sauvé à la bataille de la plaine d'Abraham. Elle le cacha dans son sein avec un geste farouche, puis elle resta pleurante, les bras étendus sur le lit mortuaire, jusqu'à ce que Patira vint l'arracher de la hutte qu'emplissait la désolation.

— La Nonpareille a perdu son second père ! disait-elle, la Nonpareille n'a plus qu'à mourir.

— La Fille-des-bois ne veut plus obéir à Jean Canada et suivre son jeune frère ?

La Fille-aux-cheveux-d'argent ne répondit point et laissa tomber sa main dans celle de Patira.

Le lendemain eurent lieu les funérailles du héros dont nul ne sait plus le nom.

Son souvenir a survécu comme vivent les légendes, faites sous la cabane d'écorce, et dans la mémoire des hommes dont les récits éclairent certains côtés obscurs de l'histoire.

On l'ensevelit sous les grands chênes, en face des Rapides de la Chine où Tanguy et Coëtquen lui avaient dû la vie.

Une croix forte s'éleva sur sa tombe, et la main de Patira y grava un seul nom : JEAN CANADA.

Ce devoir rempli, rien ne retenait plus Tanguy, Halgan et Patira dans un pays livré à des guerres intestines. Ils savaient la paix rendue à la France, et tous trois avaient hâte de rentrer en Bretagne. La nuit qui suivit l'inhumation de Jean Canada, Quilenbois vit monter dans son canot le capitaine, le marquis de Coëtquen, Patira et la Fille-aux-cheveux-d'argent.

Quelques heures plus tard, sans attendre un pilote dont la visite aurait pu faire remarquer le départ de *la Gauloise*, celle-ci déploya toutes ses voiles et commença à descendre le fleuve dont le cours élargi fit bientôt disparaître les berges et les bois, laissant flotter le regard sur une étendue aussi vaste que celle de la mer.

(*A suivre.*)

Caisse d'épargne de Roubaix
Bulletin de la séance du 30 décembre 1877

Sommes versées par 98 déposants, dont 21 nouveaux.	Fr. 12.991.00
61 demandes en remboursement.	16.508.27

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Achille Delattre et Paul Réquillart, directeurs.